

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2017

**Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 01 Février 2017 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.**

Etaients présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme MESTRE Hélène, Mme JACQUET Marie-Laure, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoint, M. PELISSIER Philippe, M. MARQUES Adelino, M. FARY Jean-François, M. LOINTIER Jean-Michel, M. ANASTACIO José, M. VALLON Jérôme, M. BESSON Nicolas

Absents : Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, Mme BINET Marilyn, Mme SOUSA Noémie (qui a donné procuration à Mme JACQUET Marie-Laure).

**Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.**

Avant d'aborder les différentes questions à l'ordre du jour, le maire a donné lecture du compte rendu de la séance du 1er décembre 2016 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1. CESSION GRATUITE DE TERRAIN A AUVERGNE HABITAT**

La commune s'est déjà engagée à céder la parcelle A n° 2075 située sur le carreau de la Mine à Auvergne Habitat pour la construction de logements sociaux et un futur lotissement. Mais il est nécessaire de céder une parcelle contiguë d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> que la Commune a acquise en 2016. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **2. INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE (circulation et canalisations)**

Afin d'accéder au futur lotissement, il sera nécessaire d'emprunter un chemin d'accès communal sur lequel sont édifiés les réseaux.

Le Conseil décide d'instituer une servitude de passage pour la circulation jusqu'à l'accès du lotissement et pour les réseaux.

### **3. LOCATION FERMAGE**

Le Conseil Municipal approuve la somme de 180 € représentant la location de terrains en fermage pour l'année 2016.

#### **4. LOCATION BATIMENT COMMUNAL CARREAU DE LA MINE : FIN D'ACTIVITE**

Suite à la résiliation prochaine d'un bail commercial sur le carreau de la Mine, le Conseil Municipal est favorable pour accorder à l'intéressé une gratuité sur 2 mois de loyers afin de le dédommager des frais d'électricité engagés lors de l'entrée dans les lieux.

#### **5. SOUTIEN A LA COMMUNE D'OLLOIX**

Le Conseil décide de verser la somme de 468.50 € soit 0.50 € par 937 habitants à la Commune d'Olloix pour l'aider à réparer le préjudice subi par un cantonnier de la commune, victime d'une agression par arme à feu.

#### **6. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE LIZINIAT**

Le Conseil rejette la demande de subvention du Collège de Saint Germain Lembron concernant les voyages scolaires au motif que la Commune souhaiterait que l'aide financière accordée vienne en déduction de la participation des familles de la commune, le collège devant déduire individuellement le restant à charge des familles.

#### **7. FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement année 2017 au mêmes taux que ceux de l'année 2016, à savoir :

- 5 € : part fixe
- 1 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée : part variable.

#### **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire rappelle que l'EPCI Agglo Pays d'Issoire a vu le jour le 1er janvier 2017. M. BACQUET a été élu président. Il sera épaulé, dans sa tâche, de 14 vice-présidents et 8 conseillers délégués.
- Il indique qu'il a rencontré un propriétaire d'une parcelle de 11 hectares sur Beaulieu. Une prochaine rencontre avec M. GOLD, vice président du conseil départemental et M. DOUSTEYSSIER va avoir lieu afin de faire le point sur le site archéologique.
- Une information est donnée suite à la visite des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire à la confiserie du Lembron afin de trouver une solution pour l'agrandissement des locaux en fonction des contraintes du Plan de Prévention des Risques Miniers.
- Des difficultés se présentent au niveau des TAP suite à la défection de la Prévention Routière. L'élu chargé de l'organisation des TAP recherche de nouveaux prestataires.